

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1686-01-2024 ET 1922-01-2024 ET 1926

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 août 2024, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1686-01-2024 modifiant le règlement numéro 1686 sur les ventes débarras et les bazars afin de préciser l'application du règlement***

Ce règlement a pour objet de préciser les dispositions relatives à l'application du règlement numéro 1686 par les fonctionnaires désignés.

- ***Règlement numéro 1922-01-2024 modifiant le règlement numéro 1922 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2024***

Ce règlement a pour objet de modifier les tarifs pour une demande de dérogation mineure.

- ***Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire***

Ce règlement a pour objet de régir sur certaines constructions qui seraient susceptibles d'augmenter la capacité du réseau d'égout unitaire de la Ville, notamment les bâtiments de 3 logements et plus, ainsi que les bâtiments de nature commerciale, industrielle ou institutionnelle.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 7 août 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA